

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 1324
LOT 6 225 282 DU CADASTRE DU QUÉBEC (5800, RUE DE L'HARMONIE)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 15 mai 2018, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n^o 18-03.

Nature et effets :

Le propriétaire du lot 6 225 282 du cadastre du Québec (9261-7349 Québec inc. (Laurent Bisson) – 5800, rue de l'Harmonie) demande une dérogation mineure afin de construire une résidence ayant les caractéristiques architecturales de type 2 (soit un étage) dans la zone R-56.

Raison :

La grille des spécifications de la zone R-56 édictée en vertu de l'article 3.3 du Règlement de zonage n^o 1324 n'autorise que les résidences de type 3 (deux étages).

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 6 225 282 du cadastre du Québec (9261-7349 Québec inc. (Laurent Bisson) – 5800, rue de l'Harmonie).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 25^e jour du mois d'avril 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière